

### Le procès des Assomptionnistes

Il s'est terminé, comme il était aisé de le prévoir, par une condamnation à trois piastres d'amende pour chacun des prévenus et à la dissolution de la Congrégation.

La dissolution de la Congrégation ! C'était l'objectif unique de la franc-maçonnerie.

*La Croix* raconte ainsi le départ des accusés pour le prétoire :

Lundi matin, à 11 heures, les douze moines Assomptionnistes, poursuivis parce qu'ils forment une association de plus de vingt personnes, se réunissaient dans la chapelle de la rue François 1er, au pied de l'autel où le Saint-Sacrement est exposé depuis deux mois.

Les soldats du Christ viennent, à l'heure décisive, saluer une dernière fois Celui pour lequel seul ils ont toujours combattu.

La communauté entonne le chant du *Veni Creator* ; elle demande à l'Esprit de force d'assister ceux qui vont représenter tous leurs frères.

Toute l'assistance unit sa voix à celle des douze : le spectacle est vraiment imposant.

L'hymne achevée, le T. R. P. Picard se lève : " Nous allons partir en chantant le cantique de la foi, le cantique des luttes et des victoires, le cantique des libertés religieuses, le cantique du chrétien : *Credo*."

Le cortège des douze s'avance, le T. R. P. Picard en tête. Sa haute stature domine les nombreux fidèles qui se pressent sur son passage.

Les fronts s'inclinent, les mains se tendent, les larmes coulent. Le R. P. Hippolyte sort le dernier, ralenti par l'âge et les infirmités. Quelques personnes se précipitent vers le vénérable vieillard, baisent ses mains et ses vêtements.

L'enquête et les plaidoyers terminés, le Président du tribunal a demandé aux prévenus s'ils avaient quelque chose à ajouter pour leur défense.

Alors le Supérieur général, le T. R. P. Picard, s'est levé et a fait la déclaration suivante :

Je comptais prendre la parole, mais souffrant de la longueur de ces débats, je ne le puis.

Je ne dirai que ces simples mots :